

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois,

Le quatre décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents :

Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Thierry BAILLARD, Monique BEAUVY-VIEILLEMARIN, Joël BEZANGER, Corinne BRINDEL, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUGNOUX, Marie-José GUIGNABEL, Lionel ROUSSET, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL

Absents excusés : Mélanie FLAMENT, Violette JANET-WIOLAND

Procurations : Christian LEFRANCOIS donne pouvoir à Philippe BRUGERE, Charlotte BOURG à Jean-Pierre SAUGERAS, Catherine NIRELLI à Marie-Hélène CHAUQUET, Sandra CHARRIERE à Thierry BAILLARD

Date de la convocation : 27 novembre 2023

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

DELIBERATION N° 2023-05- 10 C – REGIE Modification de la Régie Espace Jeunes

Monsieur le Maire rappelle que par une décision du 20 juin 2014, il a été constitué une régie de recettes « Espace jeunes ». Cette régie a fait l'objet de plusieurs changements dû aux évolutions du service et en particulier l'arrêté n° 2022-119 du 12 mai 2022 qui transforme cette régie en régie de recettes et d'avances.

Monsieur le Maire propose de rajouter les besoins en régie du centre de loisirs sans hébergement à cette régie ; Ainsi, Philippe BRUGERE soumet l'idée de modifier l'intitulé de cette régie en « régie de recettes et d'avances du service jeunesse » regroupant ainsi les besoins pour l'Espace jeunes mais également ceux du centre de Loisirs Sans hébergement. Il est précisé que toutes les autres clauses de cette régie restent inchangées. Il est précisé que le centre de loisirs sans hébergement n'utilisera que la régie d'avances pour des « menues dépenses de fonctionnement »
L'ensemble de ces dispositions feront l'objet d'arrêtés du maire pour définir leur mise en œuvre.

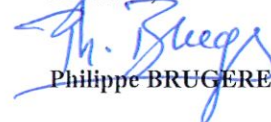
Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE,**

MODIFIE la régie du Centre de Loisirs sans hébergement en Régie de recettes et d'avances du service jeunesse, incluant les services de l'Espace Jeunes et celui du Centre de Loisirs.

La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET

Pour extrait conforme,
Le 04 Décembre 2023
Le Maire,


Philippe BRUGERE





Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20231206-2023-05-10-C-BF
Date de télétransmission : 06/12/2023
Date de réception préfecture : 06/12/2023